

DE L'HORTICULTURE INTENSIVE À L'AGRICULTURE ASSISTÉE

Les mutations du système de production à Koumac

La contribution de l'agriculture calédonienne au P.I.B. du territoire est très faible et en régression nette dans le temps : d'environ 12 % dans les années 1960-1965 (FREYSS, 1995 : 107), elle passe à 2 % en 1990 (D.A.F., 1995 : 15). La demande locale en produits frais et en viande est loin d'être satisfaite ¹, bien que l'élevage fournisse ses revenus les plus importants au secteur agricole. Par contraste, on relève une agriculture d'autoconsommation mélanésienne omniprésente, dont une bonne part des produits entrent dans les circuits d'échanges de la coutume ; dans la société kanak en effet, la production est en grande partie investie dans des échanges non-marchands dont la dimension est « *résolument plus sociale que nutritionnelle* » (BENSA, ANTHEAUME, 1982 : 280). Dans l'ensemble cependant, cette production ne permet pas d'assurer l'autosuffisance de la communauté mélanésienne : les habitudes alimentaires font du pain et du riz des aliments désormais indispensables. Il en résulte un dysfonctionnement global de l'agriculture, alors même que la plupart des spécialistes s'entendent pour reconnaître au territoire un potentiel agropédologique « *largement suffisant pour ses besoins à court et moyen terme* » (LATHAM, 1981).

L'agriculture actuelle s'articule autour de deux pôles : un secteur européen, essentiellement établi sur de grandes exploitations d'élevage et, dans une moindre mesure, de cultures motorisées, et un secteur mélanésien, en grande partie basé sur le vivrier mais en évolution lente vers une production commerciale (FREYSS, 1995 : 10). Une mise en perspective de l'agriculture sur le temps long démontre pourtant que la Grande-Terre connut autrefois un système horticole d'une grande ampleur, sans commune mesure avec celui que développe aujourd'hui la communauté mélané-

1. En réalité, le marché local de la viande ne parvient pas à satisfaire la demande en morceaux « nobles » ; en revanche, la production pour les autres morceaux est largement suffisante, voire excédentaire certaines années.

sienne, et qu'il y a, dans ce domaine au moins, une apparente régression (BARRAU 1956 ; DOUMENGE 1982).

Les processus qui sont à l'origine de la mutation de l'horticulture vivrière traditionnelle sont étudiés à partir de l'exemple de la vallée de Koumac, située dans le nord de la Grande-Terre. À l'échelle maîtrisable de cette vallée, il devient possible de montrer les interférences, fondamentales dans l'évolution du système de production, entre les divers secteurs de l'activité économique et de la société. Au-delà, cette analyse permet de mettre en évidence les facteurs qui ont conduit à la disparition des anciennes pratiques horticoles et qui, aujourd'hui encore, entravent le développement de l'agriculture mélanésienne sur la Grande-Terre.

Panorama de l'agriculture à Koumac

Les vestiges de l'agriculture préeuropéenne

Le rapport détaillé d'une expédition militaire française parcourant la vallée de Koumac en novembre 1863 fournit indirectement des informations sur les cultures pratiquées. On y apprend que « *les indigènes ne travaillent pour leurs cultures d'ignames et de taros que les meilleurs endroits ; les premières sont rares, surtout à cette époque de l'année ; les dernières sont au contraire multipliées à l'infini. Ils [les habitants] donnent aux taros la fraîcheur nécessaire par des canaux d'irrigation d'un mètre de large et profonds. Ceux-ci sont creusés très près les uns des autres et perpendiculairement aux thalwegs ; aussi l'eau ne trouve pas d'écoulement et la vase s'y accumule* » (MATHIEU, 1863). Plusieurs références sont faites dans la suite du rapport à la culture du taro ; il n'y est plus question de celle de l'igname.

L'expédition militaire eut lieu le 27 novembre et les ignames, qui sont plantées entre juillet (BOURRET, 1973 : 224) et octobre selon les cultivars, n'auraient pas dû être « *rare* » à cette période de l'année : on se trouvait au milieu du cycle de croissance de la plante, dont les lianes commençaient à s'élever et auraient dû alors être bien visibles. Il est donc loisible de penser que l'igname, dans la vallée, ne représentait pas la culture la plus importante. Un examen des vestiges des aménagements horticoles semble également confirmer une certaine prépondérance de la culture du taro.

En fait, l'examen des anciens sites amène à distinguer à Koumac deux zones correspondant à deux systèmes d'aménagements agricoles différents : d'une part, la zone de terres alluviales située à l'embouchure de la

rivière elle-même et ses abords, c'est-à-dire, *grosso-modo*, la frange côtière sur trois à quatre kilomètres de profondeur ; d'autre part, la portion de la vallée située plus en amont, où l'occupation et l'exploitation de l'espace se concentrent, non pas dans le lit de la rivière principale, mais dans ses vallées affluentes. Ces deux ensembles ² pourraient avoir été complémentaires dans le système de production préeuropéen, et leurs ressources spécifiques avoir fait l'objet d'échanges entre groupes humains de l'amont et de l'aval en des lieux de rencontre précis ³.

En amont, les anciens hameaux, au nombre de un ou deux dans chaque vallée affluente ⁴, jouxtent sur les versants de très importants complexes de tarodières en terrasses, alimentées en eau par de longs aqueducs captant l'eau des sources ou des ruisseaux ⁵, ainsi que des tarodières de vallée plus petites situées dans les zones inondables ou sur les piémonts où l'eau peut être amenée. Dans cette zone, les aménagements destinés à la culture du taro ont une extension et une fréquence sans commune mesure avec celles, plus discrètes, des billons de taille variable (de 3,5 m × 15 m, jusqu'à 7 m × 30 m) qui, sur des replats et légèrement en hauteur, ou à proximité immédiate des habitations, peuvent être associés à la culture de l'igname ⁶.

En aval, dans la plaine alluviale de la rivière de Koumac, on peut distinguer deux éléments d'un système agraire aujourd'hui caduc : la zone marécageuse la plus proche de l'embouchure est, sur de vastes surfaces, aménagée en amples fossés (3-4 m de large) pour la culture du taro, fermés par des levées de terre en arc de cercle (2 à 3 m de large) destinées à accueillir l'igname ou d'autres plantes ; un peu en amont de la rivière, les terrasses alluviales de la Koumac sont aménagées en grands billons de culture de l'igname (au moins 6 m x 30 m).

L'examen détaillé des vestiges, s'il suffit à indiquer l'extension et la richesse des structures horticoles préeuropéennes, n'autorise pas beaucoup de déductions concernant le système d'exploitation lui-même. Il est cependant à noter que de tels aménagements, et tout particulièrement les sys-

2. DOUMENGE (1982 : 88) et PILLON (1987 : 2) distinguent quant à eux trois « géosystèmes » ou « zones écologiques » différents de l'amont vers l'aval. Néanmoins, du seul point de vue des structures agraires fossiles, les deux géosystèmes les plus en aval sont confondus dans la vallée de la Koumac.

3. Les informateurs évoquent ainsi le troc de tubercules (ignames contre taros) et de produits de la mer (poissons, coquillages) contre ceux de la terre (poissons de rivière, oiseaux...) ; la plupart des auteurs ayant travaillé sur la Grande-Terre évoquent ces échanges en lieux fixes qui impliquent des produits divers.

4. Hameau de moyenne-vallée ou de fond de vallée, et hameau de confluence.

5. Leur fonctionnement est connu par la littérature (GLAUMONT, 1897 ; BARRAU, 1956 ; CURRY, 1962 ; SPRIGGS, 1979).

6. Aucune trace de billon en croissant, l'un des types « classiques » de l'agriculture sur la Grande-Terre, n'a pour le moment été retrouvée à Koumac.

tèmes d'irrigation et de terrassement liés à la culture du taro, impliquaient nécessairement une organisation collective du travail qui dépassait la simple échelle de la famille nucléaire, en revanche suffisante pour l'édification d'un billon de taille moyenne : la coopération de plusieurs groupes de résidences était requise pour l'édification et l'entretien des tarodières (BENSA, RIVIERRE, 1982 : 47).

Si l'édification et l'entretien de quelques structures horticoles visibles dans la réserve autochtone de Koumac sont encore décrits par certains anciens, aujourd'hui, le savoir technique concernant ces aménagements s'est plus ou moins perdu. Hors de la réserve autochtone, la plupart des vestiges de cette horticulture sophistiquée sont recolonisés par la forêt, ou par les brousses de lantanas, d'indigo ou de faux-basilic, plantes introduites par les Européens.

Les bouleversements fonciers et démographiques

La chronique des spoliations foncières du territoire a été longuement retracée par différents auteurs, notamment SAUSSOL (1979), DAUPHINE (1989) et DOUMENGE (1982), qui détaillent les stratégies sous-jacentes aux décisions juridiques prises en matière de cantonnement par le gouvernement colonial ; il n'y a pas lieu d'y revenir ici. Pour Koumac, cette législation eut pour conséquence, comme sur le reste de la Grande-Terre et jusque dans les années cinquante, une constriction de plus en plus forte des aires aux mains des Mélanésiens.

En 1863, Koumac était encore au-delà de la « frontière » de la colonisation ; on n'y trouvait que deux Européens. Leurs relations avec la population locale se détériorèrent brusquement, et leurs biens furent mis à sac. Leurs plaintes auprès de l'administration provoquèrent l'envoi de l'expédition militaire évoquée plus haut, dont les conséquences s'avèrent dramatiques : une bonne partie des villages de la vallée furent détruits et le combat se solda par de nombreuses victimes du côté kanak. On prédisait au grand chef de Koumac « *qu'il serait sans doute dépossédé de son territoire* » (Mathieu, 1863).

Les limites des réserves indigènes de Koumac furent définies en septembre 1882 ; elles se composaient de trois ensembles distincts totalisant une superficie de 1 098 ha ⁷. Trois ou quatre hameaux kanak, approximativement localisés par des cartes sommaires (LEMIRE, 1884 ; DESTELLE, 1886), subsistaient encore hors des aires affectées au cantonnement, mais il ne

7. Koumac : 886 ha, Katimbe/Karembé : 62 ha, Néhoué : 150 ha. À propos des modifications de la réserve, voir DOUMENGE (1982).

restait quasiment rien de la « trentaine de villages [...] parsemés dans la plaine », détruits par l'expédition de 1863 (MATHIEU, id.).

Le rassemblement des populations des environs de Koumac dans la réserve autochtone fut en principe achevé peu après 1900, tout comme le cantonnement de tous les Mélanésiens de la Grande-Terre. Le caractère total de ce cantonnement consacra l'abandon définitif des aménagements situés en amont dans la vallée, et notamment de la culture du taro en terrasses. L'étendue des réserves fut en outre révisée, et deux de leurs trois fractions supprimées, seule la réserve de Koumac proprement dite étant maintenue. Enfin, l'aliénation des terres des réserves au profit des colons comme de l'administration, autorisée en 1908, en diminua régulièrement les superficies (tableau 1).

TABLEAU 1 : Superficies et populations de la réserve de Koumac entre 1855 et 1995.

*période	surface (ha)	habitants	s/hab. (ha)
1855	–	± 1000	–
1906/10	650	134	4,9
1929	618,65	178	3,5
1953/56	713,45	225	3,2
1963/65	860	308	2,8
1976/78	1461	488	3
1995	1461 (+1520)*	± 550	2,7 (5,4)**

* Le deuxième chiffre correspond aux surfaces rétrocédées hors de la réserve

** Le deuxième chiffre tient compte des surfaces rétrocédées hors de la réserve

Les premières opérations d'agrandissement de la réserve survinrent en 1953 avec la montée en force de l'Union calédonienne, et se poursuivirent jusqu'en 1978 ; après quoi, elles furent remplacées par des attributions aux clans et aux divers groupements à finalités économiques prévus dans le cadre de la réforme foncière, qui est toujours à l'œuvre aujourd'hui (A.D.R.A.F., 1995). Il est à relever que les agrandissements de réserve effectués durant plus d'une trentaine d'années n'ont pas été proportionnels à la croissance de la population des tribus, et que les terres allouées hors de la réserve ont pour l'essentiel été affectées à des projets d'élevage, ce qui laisse aujourd'hui à l'agriculture autochtone des surfaces limitées.

S'il est difficile d'évaluer les conséquences psychologiques forcément considérables de l'arrachement d'une population à ses anciens terroirs, il semble que le déplacement imposé par le cantonnement n'eut pas des

incidences immédiates sur les pratiques agraires ; en effet, la perpétuation des grands travaux d'aménagement des billons de culture dans l'enceinte même de la réserve est attestée jusque dans les années vingt ou trente par des informateurs qui en ont été les témoins. À Koumac, tous les groupes étrangers se virent — avec plus ou moins d'empressement, certes — attribuer par les clans détenteurs de terres dans la réserve un droit d'usufruit sur quelques terrains indispensables à leurs cultures. Le long jeu des alliances et de la parenté au sein de la réserve permet aujourd'hui à la majeure partie des ménages de disposer de pleins droits de culture sur des terres désignées comme « claniques »⁸, ceci dit sans préjuger bien sûr des aménagements sociaux qui furent nécessaires à cette fin, ou des situations diverses que de tels droits peuvent recouvrir. Il n'est pas exclu, enfin, que l'effarante dépopulation de la région ait pu faciliter l'intégration des nouveaux groupes humains.

En revanche, l'attribution mesurée des surfaces agricoles par le cantonnement, à terme, affecta sérieusement le système horticole, même si la réserve de Koumac, qui s'étend sur les basses terrasses alluviales⁹ de la rivière, comprend des terres d'une qualité acceptable, ce qui est loin d'être le cas ailleurs. Les années vingt à trente qui virent l'abandon des grands travaux coïncidaient en fait avec la rencontre de deux phénomènes : le renouveau démographique mélanésien d'une part, la décroissance constante des superficies de la réserve d'autre part. Cette convergence vint poser avec acuité la question des surfaces disponibles pour un système basé sur une longue période de repos de la terre (DOUMENGE, 1982 : 179), et requérant donc d'importantes réserves foncières.

Les types actuels d'exploitations agricoles à Koumac

L'évolution technique peut se caractériser par l'abandon des « *travaux gigantesques* » comme les désigne GLAUMONT (1897) et par celui de certaines variétés cultivées, notamment les « grandes ignames » cérémonielles, remplacées par des ignames ordinaires. L'outillage, avec le remplacement du pieu de bois par la barre à mine et avec l'adoption du coutelas, a également connu des modifications mais n'a pas radicalement changé dans sa nature, si ce n'est, bien entendu, dans les exploitations maraîchères

8. La définition de termes tels que celui de « clan » soulève des questions dont il est difficile de débattre ici en détail. A Koumac aujourd'hui, les habitants des tribus désignent couramment comme « clan » soit un clan véritable, soit un lignage distingué par un nom qui lui est propre et que l'état-civil a consacré.

9. Très sujettes aux inondations, ces terres alluviales n'ont pas forcément été convoitées par les colons.

décrites ci-après. L'exploitation agricole actuelle, en conséquence, a changé de visage.

Un jardinage vivrier en tribu

La quasi-totalité des maisonnées des tribus de Koumac¹⁰ déclarent aujourd'hui se livrer à l'horticulture. Celle-ci se développe en deux localisations principales : les alentours immédiats de chaque unité d'habitation et ce qui est désigné comme des terres sur lesquelles s'exerce le droit d'usage du « clan », généralement celui de l'époux¹¹.

Aux alentours de la maison, les cultures s'apparentent à un petit jardinage (potager, arbres fruitiers) dont les produits viennent fournir un appoint dans les besoins de la cuisine. Outre ce jardin dont disposent quasiment toutes les maisonnées, la moitié de celles-ci mettent en valeur des terres relevant de leur « clan » et qui correspondent, la plupart du temps, aux vastes ensembles de billons de la plaine alluviale destinés autrefois à la plantation de l'igname. Les limites foncières de chaque lignage ou clan sont bien connues. Les billons fournissent des limites commodes, parce que nettement visibles, au parcellaire, mais les habitants ne les détruisent pas car « *il est interdit de défaire ce que les vieux ont fait* », et ils ignorent la raison d'être précise de tels aménagements qu'ils n'entretiennent plus et ne savent plus entretenir. Les parcelles vivrières aménagées sur ces anciens billons portent, par ordre de fréquence, des cultures de manioc, d'igname, de bananes, de divers légumes, de taros pluviaux (variété *Xanthosoma*) et de maïs. Le temps de culture s'est allongé par rapport à ce qui se pratiquait autrefois¹² car, une fois l'igname récoltée, on replante immédiatement la parcelle en manioc, taros ou bananiers, qui resteront deux à trois ans en place avant un bref repos de la terre. Une fois terminées les opérations de plantation, l'entretien est souvent minimal et, mise à part l'igname, la récolte s'apparente à une cueillette au jour le jour.

Une partie très réduite de la production, la plupart du temps le surplus, est vendue au marché communal¹³, notamment par les personnes disposant de faibles revenus et qui, avec le produit de la vente, achètent du riz, beaucoup moins cher à quantité nutritive égale que les tubercules. Du fait

10. Ces tribus sont celles de Pagou, Paop, Galagaoui, et Wanac 1 et 2, qui totalisent environ 550 habitants.

11. Dans environ un cas sur 10 cependant, les terres proviennent du clan de la femme, car l'époux n'est pas originaire de Koumac. Il arrive aussi que l'homme ne cultive pas du tout et que la femme travaille seule sur les terres de son propre clan.

12. D'après DOUMENGE (1982 : 85), « *en règle générale, une parcelle portant igname ou taro pendant un an restait en jachère de trois à huit ans* » à l'époque préeuropéenne.

13. Ce marché a été créé il y a une dizaine d'années à l'initiative des tribus et de la mairie et il se tient deux fois par semaine dans l'agglomération.

de l'absence totale de fertilisation et d'irrigation, et de la durée du temps de culture par rapport au temps de repos, les rendements sont faibles et très irréguliers selon les années ; cela explique que le prix de vente des produits agricoles soit élevé.

On peut estimer que depuis la Seconde Guerre mondiale, la production horticole ne couvre plus — il s'en faut de beaucoup — les besoins alimentaires des habitants de la réserve ; le riz, tout comme le pain, s'est facilement substitué aux tubercules dans la consommation quotidienne des tribus. Il en va de même pour les produits animaux, dont une bonne partie provient de l'achat, et aussi d'une pêche omniprésente.

L'agriculture mélanésienne ne se limite toutefois pas à cette petite activité vivrière : dans l'enceinte de la réserve autochtone, quelques exploitants se consacrent aussi au maraîchage et à l'élevage bovin. Ce sont, également, les deux activités que pratiquent, hors de la réserve, la quasi-totalité des exploitations européennes que l'on rencontre dans la commune de Koumac. Dans ces exploitations, plus résolument tournées vers la commercialisation, les moyens mis en œuvre comme les résultats obtenus révèlent un important contraste entre les secteurs mélanésien et européen, qu'il est pour cette raison intéressant de mettre en parallèle.

Les productions commerciales : maraîchage et élevage

Un petit nombre d'exploitations de la commune produisent toutes sortes de légumes et de fruits, auxquels s'ajoutent, de plus en plus fréquemment, des cultures de tubercules et de manioc aux rapports excellents. Ces exploitations sont essentiellement le fait d'hommes qui s'y consacrent à temps plein, et qui sont parfois aidés par leur femme ou par des salariés temporaires. Grâce à l'irrigation et à l'usage d'engrais, les rendements des cultures sont bons et assez réguliers d'une année à l'autre, même si les cyclones peuvent venir perturber les productions.

Les maraîchers non-kanak (qui sont, à Koumac, des Métropolitains et des Calédoniens d'origine asiatique) pratiquent véritablement une agriculture de spéculation au rapport élevé ; des températures supérieures à celles des centres agricoles situés plus au sud leur permettent de produire plus tôt et donc, du moins au début des saisons de production, plus facilement et plus cher certains fruits et légumes, dont une bonne partie est destinée au marché territorial. Ces agriculteurs sont très équipés : tracteur, motoculteur, matériel d'irrigation, voire système d'irrigation au goutte à goutte ; cet équipement largement subventionné par les aides provinciales autorise une productivité importante (quatre à six récoltes de légumes par an).

Les maraîchers kanak, en revanche, sont souvent en dessous du seuil de survie ; l'aide de la province leur a également permis de s'équiper mais ils

ne se sont procuré que le strict minimum pour pratiquer le maraîchage sur leurs terres claniques, et se trouvent dans une phase de transition entre le jardinage vivrier et l'exploitation maraîchère. Leur production est vendue sur place soit aux commerçants et aux grossistes, soit au marché communal.

La même opposition entre Kanak et Européens divise les exploitations d'élevage bovin présentes à Koumac. Les exploitations européennes établies sur de vastes propriétés sont essentiellement le fait de retraités et de double-actifs auxquels l'élevage offre une sécurité et des rentrées d'argent complémentaires. Grâce à leurs revenus extérieurs, ces éleveurs ont la capacité d'investir dans du matériel motorisé, dans les améliorations de pâturages et, pour certains, dans les améliorations génétiques. Du côté des tribus en revanche, l'élevage bovin, qui se résume à une poignée de groupements économiques constamment notés « en progrès » depuis une dizaine d'années, en est encore au stade des premiers investissements ¹⁴.

Les conditions modifiées de la production agricole

Telle qu'il est loisible de l'observer aujourd'hui, la production agricole traditionnelle a connu des modifications notables ; pourtant, une perception globale du système de production montre en fait que celui-ci n'a pas connu une rupture sociale ou culturelle qui aurait entraîné la décadence de l'horticulture « classique », mais qu'il s'est élargi au fil du temps à d'autres champs d'activités.

La monétarisation de l'économie

Si le manque de surfaces pour assurer le roulement des cultures et des friches a pu mécaniquement entraver les grands travaux horticoles, leur abandon est imputé par tous les informateurs au défaut de main-d'œuvre induit par le développement du salariat. À Koumac, l'emploi hors de l'agriculture fut très tôt offert ¹⁵ aux populations de la réserve, même si pendant longtemps, les Kanak se cantonnèrent à des emplois peu qualifiés, précaires et qui ne leur garantissaient en général que des rentrées d'argent occasionnelles.

On ne sait guère quel type de main-d'œuvre utilisaient les premières exploitations artisanales de cuivre, et par la suite de manganèse, de cobalt

14. À propos des groupements d'élevage mélanésiens, on se reportera à PILLON et WARD (1990).

15. L'instauration d'un impôt de capitation a en réalité contraint les Kanak à s'assurer un revenu monétaire que procurait aisément l'entrée dans le salariat.

et de nickel qui ont débuté dès 1873 dans la région (LE BOUCHER, 1886). En revanche, les Mélanésiens de Koumac ¹⁶ se spécialisèrent dans le chargement sur les bateaux du minerai (ROCHETEAU, 1966 : 15) provenant des mines de chrome ouvertes entre 1903 et 1962 sur le massif de la Tiébaghi. Outre ses effets directs sur l'emploi dans les réserves, la mine eut un impact décisif sur la colonisation agricole de la région de Koumac. Les fortes concentrations de population liées à l'activité minière florissante générèrent en effet une importante demande en produits alimentaires, laquelle fut à l'origine de l'installation d'exploitations agro-pastorales sur le pourtour du massif de la Tiébaghi et notamment dans la vallée de Koumac ; c'est là l'origine de bon nombre des propriétés européenne actuelles. Les colons-éleveurs se constituèrent d'importants troupeaux parcourant de vastes étendues ¹⁷ (au minimum 3 ha/tête) et pratiquaient, comme en Australie, un élevage « à l'état de nature », requérant un minimum d'interventions. Une partie de leur main-d'œuvre était recrutée chez les Mélanésiens, employés comme *stockmen* (bouviers). Ensuite, la pêche au troca (*Trochus niloticus*) destiné à la production de nacre débuta vers 1907 à Koumac pour être abandonnée dans les années soixante ¹⁸ ; l'activité saisonnière, très exigeante en main-d'œuvre, toucha la plupart des hommes adultes des tribus. Pour finir, la flambée des prix du nickel dans les années 1969-1972 ouvrit dans les secteurs minier et tertiaire une multitude d'emplois supplémentaires.

Parallèlement au développement des activités rémunérées, l'agriculture mélanésienne se diversifiait par l'introduction des cultures de rente à compter des années trente (café essentiellement, mais aussi cocotier) et de l'élevage après la Seconde Guerre mondiale, deux activités que les Européens pratiquaient aux alentours de la réserve depuis plusieurs décennies.

La plantation du café fut encouragée au tournant du siècle par le gouverneur de la colonie afin de relancer une agriculture européenne ¹⁹ en perte de vitesse, du fait de la concurrence de l'activité minière. Puis, en 1932, la caféiculture fut imposée aux Mélanésiens ; aux vastes caféières européennes sous ombrage (5 à 8 ha) étaient désormais juxtaposées les petites plantations mélanésiennes de la réserve (0,1 à 1 ha/famille dans

16. Des Loyaltiens, quant à eux, étaient employés à l'extraction sur les mines elles-mêmes.

17. Un historique de l'élevage en Nouvelle-Calédonie est livré par DUBOIS (1984).

18. Cette activité est abandonnée pour plusieurs raisons : concurrence de la nacre par les plastiques, mais aussi apparition de nouveaux producteurs sur le marché mondial, comme les Nouvelles-Hébrides qui viennent concurrencer le nord de la Nouvelle-Calédonie, jusqu'alors principal foyer de production (DOUMENGE, 1966). Enfin, la surexploitation des sites locaux vint mettre un terme à cette activité.

19. Les Mélanésiens, alors, n'ignorent d'ailleurs pas cette culture, que les missions ont pratiquée et diffusée dès le milieu du XIX^e siècle (KÖHLER, PILLON, 1986 : 33 ; et également MUSSIEUX, 1881).

l'ensemble, et parfois jusqu'à 2 ha). Malgré cette différence, les deux ensembles de caféières avaient en commun d'être situées sur les meilleures terres, généralement en bordure de rivière. Dans la réserve, l'introduction d'une plante pérenne sur les surfaces parmi les plus propices à l'agriculture contribua à gripper la gestion traditionnelle de l'espace ; cette dernière fut encore plus radicalement bouleversée lors du développement de l'élevage bovin, qui imposait une pratique bien particulière des terroirs.

À Koumac, pendant longtemps, faute de moyens et d'aires appropriées, les Mélanésiens ne s'étaient pas livrés à l'élevage bovin²⁰ ; en 1938, les états de l'agriculture ne mentionnaient aucun bovin en tribu (COMMISSION DE LA STATISTIQUE AGRICOLE, s.d.). Les bouviers mélanésiens furent les premiers à se convertir à l'élevage grâce à quelques têtes qu'ils obtenaient parfois en paiement de leur travail ; en 1946, on comptait 30 têtes de bétail présentes dans les tribus (ibid.). Le développement de l'élevage dans le contexte de pénurie foncière qui était celui des réserves avant guerre signe lui aussi de façon claire le renoncement à l'horticulture ; l'activité connaît par la suite une croissance régulière : 60 bovins en 1952, 170 en 1965 (COMMISSION DE LA STATISTIQUE, s. d.) et 534 en 1984 (DUBOIS, 1984).

La rigidité foncière introduite par l'aménagement des caféières et, parallèlement, les parcours fluides et potentiellement ravageurs du bétail concoururent eux aussi à l'abandon des grands aménagements horticoles d'autrefois, ou du moins signalèrent cet abandon. Élevage et surtout caféiculture provoquèrent en outre un profond bouleversement des mentalités car désormais, les productions des Mélanésiens ne servaient pas seulement à l'alimentation ou à la satisfaction des échanges coutumiers, mais aussi à la vente. Cette nouvelle vocation monétaire du travail agricole rejoignait ainsi celle qui était sous-jacente au travail salarié, et les conséquences sociales en furent importantes. La culture du café, notamment, fut à l'origine d'un « *rapport plus individualisé à la terre que ne le réalisait le système précolonial* », écrit PILLON (1987 : 27) qui attribue à ce phénomène la nouvelle structuration des unités domestiques.

L'organisation de la résidence et du travail

La structure actuelle des différentes unités de résidence et de travail rend compte des nouvelles vocations acquises par les groupes domestiques. Dans le système préeuropéen, l'intervention agricole, telle que les informateurs la rapportent, relevait de la « famille » mais était complétée par une « entraide » entre « clans ». Aujourd'hui, on constate fréquemment que

20. Sur le territoire, la présence de l'élevage dans les réserves, et surtout dans celles de montagne, est cependant attestée dès 1857 et se confirme dans les années vingt (PILLON, 1989).

l'unité de production ne coïncide pas avec celle de consommation ni de résidence — si tant est qu'elles aient parfaitement coïncidé par le passé. À Koumac ainsi, les unités de résidence connaissent une grande diversité de composition ²¹ :

- 4 à 5 sur 10 d'entre elles correspondent à un ménage avec ou sans enfants ;
- 3 sur 10 à un ménage, avec ou sans enfants, avec des collatéraux (frères, sœurs, neveux...) et/ou un ou deux parents âgés ;
- 1 sur 10 correspond à deux ou trois ménages associés, tous relevant d'une même filiation patrilinéaire ;
- 1 à 2 sur 10 à un ou plusieurs célibataires avec ou sans enfants.

L'unité de travail agricole connaît, par rapport à cette unité de résidence, une composition variable : il ne semble pas qu'une règle stricte définisse le travail sur les champs, celui-ci impliquant tantôt le ménage et tantôt les femmes seulement, tantôt toute la famille, voire plusieurs ménages, sans que l'enquête ait permis d'ailleurs de savoir quel travail est réellement fourni par chacun, ni s'il est régulier. Comme PILLON (1987 : 28-29) dans une région de caféiculture, on constate qu'« *il n'est plus guère possible d'identifier une unité de production de base, sauf à dire que celle-ci demeure domestique mais qu'elle a varié dans sa composition et que la double articulation précoloniale du noyau conjugal et de la famille élargie cède la place à des articulations différentes [...].* » Le ménage semble toutefois voir son rôle renforcé au plan de l'agriculture, comme au plan de toutes les activités pratiquées ; pour autant, ainsi que le soulignent KOHLER et PILLON (1986 : 125-126), cela ne signifie pas qu'il y ait une « *hégémonie* » de la famille nucléaire étant donnée la diversité des situations rencontrées. Le clan ou le lignage n'assurent plus un rôle de coordination technique, mais ils conservent toujours la gestion de la tenure foncière en décidant de l'attribution des parcelles de culture aux ménages.

Au total, il est clair que l'unité domestique n'est plus organisée uniquement pour l'horticulture, et les situations des groupes domestiques varient, pour résumer, « *selon le niveau de développement des emplois salariés, selon le développement des cultures commerciales et leur nature, selon l'acuité de la pression foncière [...] et selon l'intériorisation des valeurs chrétiennes* » (PILLON, 1987 : 26). Ainsi, le marché relativement important de travail que représente l'agglomération de Koumac n'est probablement pas étranger à l'apparition des nouveaux modes de résidence comme par exemple les

21. Source : enquête par questionnaire en février 1995 auprès de 57 ménages dans la tribu, représentant plus de 300 personnes au total.

groupements de célibataires, ni aux transgressions, mentionnées plus haut, des règles de la patrilinéarité quant à l'accès à la terre.

D'une façon générale, la diversité de composition des unités de résidence et de production fait écho à la diversification croissante des activités et des sources de revenus des habitants des tribus. Si, parmi les Mélanésiens de Koumac, en 1965, seul un tiers des hommes adultes ont un emploi régulier, en 1970 ils sont presque tous salariés ; un cinquième de la population des tribus est alors absente, proportion identique à celle observée aujourd'hui malgré la récession économique installée depuis les années soixante-dix (I.T.S.E.E., 1989). En 1989, 65 % des hommes adultes ont un emploi salarié, taux que l'enquête menée en 1995 en tribu établit à plus de 70 %. Un effort particulier au plan de l'emploi a été fourni par le secteur public, qui recrute dans ses diverses branches (hôpital, établissements scolaires, travaux publics, etc.) les deux-tiers des salariés des tribus de Koumac. Le taux d'emploi des femmes, en revanche, est faible, seul un quart de celles-ci ayant un revenu qui provient, la plupart du temps, de travaux de ménage.

Quelle que soit la variation de ces taux d'activité salariée, ceux-ci expliquent pourquoi les hommes délaissent désormais les tâches agricoles, et en particulier l'entretien de moins en moins rémunérateur des caféières. Les longs travaux de l'agriculture sont confiés aux femmes ou reportés aux heures de loisirs, le soir ou le week-end, et l'agriculture ne survit que grâce à un travail peu accaparant de préparation du sol et à une place importante accordée aux plantes nouvellement introduites, exigeant peu d'entretien et aucune irrigation : patate douce, taro pluvial et surtout manioc.

Cette agriculture minimale rend à la friche de vastes surfaces qui deviennent, comme les premiers agrandissements de réserve et les attributions ultérieures aux clans et aux groupements économiques, des pâturages autorisant l'augmentation conséquente du cheptel bovin de la tribu.

Dilemmes de l'agriculture

En dépit de tous les efforts déployés depuis les débuts de la colonisation pour promouvoir l'émergence d'une paysannerie, le recul de l'horticulture mélanésienne n'a pas été compensé par un essor de l'agriculture de type européen. Les colons cherchaient très logiquement le gain maximum là où il se présentait, et ils le trouvèrent rarement dans l'agriculture ²² dont

22. À l'exception de quelques exploitations de maraîchage employant une main-d'œuvre asiatique bon marché recrutée dans le cadre des contrats de travail, abrogés en 1948.

toutes les expériences furent concurrencées par d'autres activités plus rémunératrices, et dont il ne subsiste que l'élevage extensif.

D'une certaine façon, les Mélanésiens ont adopté une stratégie comparable et ont, parallèlement, diversifié au maximum les sources de leurs revenus : le salariat, les activités de rente et aussi les migrations d'emploi constituent désormais, au même titre que l'horticulture réduite à sa plus simple expression, les extensions habituelles du système de production. Le constat fait par KOHLER et PILLON (1986 : 170) selon lequel « *le village ne peut plus être pensé sans la ville, l'agriculture sans les secteurs secondaire et tertiaire* », ainsi que celui de DOUMENGE (1982 : 349), pour qui « *la ville, le bourg, la mine constituent à présent un environnement compatible avec l'épanouissement de la société autochtone* », vont dans le même sens. La monétarisation des activités a élargi le champ d'action des habitants des tribus qui disposent à présent de plusieurs sources de production et de revenus. Cette évolution s'est faite au détriment du temps et de l'espace accordés à l'horticulture vivrière, dont la pratique entravée devenait de toutes façons difficile ; elle s'est faite aussi au bénéfice d'une plus grande souplesse de fonctionnement et d'une moindre dépendance aux seuls aléas des cultures.

Il n'en reste pas moins que le cadre de référence ultime du système social mélanésien demeure la réserve, et seule une infime partie des habitants des tribus rompent de façon définitive avec elle pour basculer dans d'autres univers sociaux et urbains. Dans l'enceinte des réserves, il semble même que la finalité sociale originelle de la production horticole se soit perpétuée en dépit d'une certaine défection de la production elle-même. L'illustration la plus patente en est fournie, dans chacune des chefferies du territoire, par les fêtes des ignames qui sont l'occasion de dons et de consommations cérémoniels de tubercules et d'autres vivres, dans le but de réactiver les liens hiérarchiques fonciers, politiques et d'alliances entre les différents lignages composant la chefferie. À Koumac où ces fêtes ont été observées, l'ordre des dons des prémices et de la consommation des premières ignames se font l'écho des préséances intriquées du pouvoir et de la terre, et réaffirment à l'occasion de la nouvelle année l'ordre social des lignages associés dans la chefferie. Signe des temps, ce ne sont plus forcément les prémices des ignames qui sont portées puis consommées rituellement par les différents protagonistes des cérémonies, mais parfois, pour ceux qui ne cultivent plus guère ou ceux qui n'ont, cette année-là, rien obtenu de leurs cultures, du riz, ce qui confirme que le « contenant » social de la cérémonie agraire est toujours bien là.

La tendance des habitants des tribus à diversifier les sources de leurs revenus, et leur rejet de toute forme de capitalisation, caractéristique d'un

système non-marchand orienté avant tout vers l'échange, paraissent vouer d'avance à l'échec les opérations visant à promouvoir toute spécialisation agricole et toute intensification. L'aide au développement se résume souvent à la distribution de subventions au secteur agricole ; or, depuis deux décennies, cette politique n'a guère eu de résultats probants : à Koumac, les organismes du Fond d'aide au développement de l'intérieur et des îles Loyauté, créé en 1975, de l'Office de développement de l'intérieur et des îles Loyauté et de l'Office foncier qui lui succèdent, puis de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier, sont à l'origine de plusieurs micro-projets tribaux (poules pondeuses, porcs, café, vergers), aujourd'hui tous disparus après l'absorption des primes au démarrage : il n'en reste que deux vergers. Les aides provinciales, qui sont aujourd'hui susceptibles de couvrir 20 à 60 % du prix d'achat du matériel agricole des exploitants ou du coût des améliorations de pâturage, profitent surtout aux Européens, alors que les crédits dont disposent les ménages mélanésiens sont plus volontiers consacrés à la construction ou à l'amélioration de l'habitat qu'à l'équipement agricole. Sur ce point, il sera intéressant d'étudier les conséquences des mesures prises par les Accords de Matignon en vue de former de nouvelles compétences dans le domaine de l'agriculture, grâce à l'ouverture, en 1992, du premier lycée agricole du territoire à Pouembout, à l'action du Centre de formation professionnelle, de promotion et de formation agricole qui est associé à ce Lycée, et enfin grâce aux apprentissages agricoles dispensés, parmi d'autres, dans le cadre des Services militaires adaptés de Koné et Koumac.

Cependant, il y a fort à parier que la formation de quelques professionnels de l'agriculture n'apportera pas de remède au malaise profond du secteur agricole mélanésien, dont le développement est freiné autant par les réticences ou le refus à entrer dans un système résolument marchand, que par un assistanat maintenant institutionnalisé. Bon nombre de jeunes Kanak n'ont pas d'emploi stable et alternent les contrats de travail de courte durée²³ et les longs séjours en tribu, avec ou sans allocations de chômage, là où l'entraide et la solidarité, surtout au sein de la famille, permettent une redistribution des revenus. Cette solidarité familiale ou lignagère permet d'éviter la marginalisation, mais elle a un effet pervers dans une logique de développement : le bénéfice financier résultant des entreprises individuelles étant redistribué au sein de la famille et au-delà, le

23. En 1995, dans une cinquantaine de ménages (retraités exclus) interrogés dans les tribus de Koumac, 22,5 % des hommes et 72,5 % des femmes étaient au chômage ou sans emploi, ou encore étaient engagés dans des contrats de travail de courte durée (une à deux semaines pour le chargement des minéraliers, par exemple), ou des contrats de trois à six mois comme ceux des Jeunes stagiaires pour le développement, prévus par la Province ou le Territoire (échantillon de 105 personnes).

gain et donc l'intérêt de leur promoteur s'en trouve diminué d'autant. À cela s'ajoute le contexte très particulier de la réserve, où la complexité des situations foncières et l'imbrication de droits de différente nature vouent tout projet de développement à base spatiale à des difficultés extrêmes. *A contrario*, la sécurité assurée par le système d'entraide tend à émousser l'initiative individuelle, et peut-être faut-il rechercher là l'explication du surprenant constat dressé à Koumac : après les femmes, les travaux agricoles sont avant tout assurés par les salariés en dehors de leurs heures de travail, et beaucoup moins par les autres hommes valides présents dans la tribu. Une partie des groupements familiaux accueillent ainsi une nouvelle catégorie d'inactifs dont le désarroi est accentué par un contexte économique de plus en plus difficile. L'attentisme est entretenu par les allocations et les contrats temporaires, la solidarité familiale et l'espoir d'une aide des institutions : tout concourt à produire des assistés et à les éloigner de l'agriculture.

Il est ainsi paradoxal de relever que la promotion de l'agriculture est en partie entravée par l'attitude prudente des pouvoirs publics : les événements politiques de la décennie précédente ont pesé en faveur de mesures visant le rétablissement de la paix civile avant toute autre chose, en assurant à chacun, au prix d'une forte contribution financière, un niveau de vie convenable. Il n'en reste pas moins que de 1983 à 1991, les surfaces occupées par les cultures vivrières sur le territoire sont passées de 4 000 à 1 200 ha (CHAMBON, 1995), et que les industries ou entreprises artisanales de transformation sont quasiment inexistantes. Il n'est pas jusqu'aux mouvements indépendantistes eux-mêmes qui ne misent sur le nickel et le tourisme²⁴ ; or, en l'absence d'une aide extérieure, une économie sans base agricole solide peut apparaître très vulnérable. Étant donné l'ampleur de la dépendance alimentaire, cette question des cultures vivrières traditionnelles, tôt ou tard, finira par se placer au centre des débats.

Dominique GUILLAUD, Hélène SPECQ

Nouméa, février 1997

RÉFÉRENCES

A.D.R.A.F. (1995) — *1978-1995 : 18 années de réformes foncières en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, 27 p.

24. Avec notamment le rachat de la Société minière du sud Pacifique par la Province nord et le réinvestissement des bénéfices de cette société dans l'hôtellerie de Nouméa.

- BARRAU, J. (1956) — *L'agriculture vivrière autochtone de Nouvelle-Calédonie*. C.P.S., Nouméa, 153 p.
- BENSA, A. ; ANTHEAUME, B. (1982) — Le terroir et l'organisation sociale en zone Cèmuhi (région de Touho, Nouvelle-Calédonie) — quelques questions d'anthropologie économique. In : *Tubercules et pouvoir*. J.A.T.B.A. XXIX, 3-4, p. 275-284.
- BENSA, A. ; RIVIERRE, J.-C. (1982) — *Les chemins de l'alliance*. Selaf, Paris, 586 p.
- BOURRET, D. (1973) — *Étude ethnobotanique des Dioscoreacées alimentaires. Ignames de Nouvelle-Calédonie*. Th. 3^e cycle, s. 1., 135 p.
- CHAMBON, B. (1995) — L'agriculture calédonienne ; structures et production agricole de 1993. *Agriculture*, numéro spécial « Nouvelle-Calédonie », p. 13-21.
- COMMISSION DE LA STATISTIQUE AGRICOLE (s. d.) — États divers de l'agriculture. Carton F 3-2, Archives communales de Koumac.
- CURRY, L. (1962) — La culture irriguée du taro en Nouvelle-Calédonie. *Études Mélanésiennes* n° 14-17, p. 48-64, ann.
- DAUPHINÉ, J. (1989) *Les spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie (1853-1913)*. L'Harmattan, Paris, 347 p.
- DESTELLE (1886) — Carte du 5^e arrondissement, 1/100 000. Océanie 12, cartothèque C.A.O.M.
- D.A.F. — DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (1995) — *L'année agricole 1993*. Service de l'économie et des Statistiques Agricoles, Nouméa, 217 p., ann.
- DOUMENGE, F. (1966) — *L'homme dans le Pacifique Sud*. Publ. Soc. Océanistes n° 19, Paris, 633 p.
- DOUMENGE, J.-P. (1982) — *Du terroir... à la ville. Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*. Trav. et Doc. de géog. trop. n° 46, CEGET-CNRS, Bordeaux, 488 p.
- DUBOIS, J.-P. (1984) — L'élevage bovin en Nouvelle-Calédonie. *Rev. él. méd. vét. de Nouvelle-Calédonie*, 2, p. 43-58.
- FREYSS, J. (1995) — *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*. Coll. Tiers Monde, I.E.D.E.S., Paris, 452 p.
- GLAUMONT (1897) — La culture de l'igname et du taro en Nouvelle-Calédonie. Travaux gigantesques des indigènes. *L'Anthropologie VIII*, p. 41-50.
- I.T.S.E.E. (1989) — *Résultats du recensement de la population ; inventaire tribal*, Province nord. Fiches.
- KOHLER, J.-M. ; PILLON, P. (1986) — *Économie domestique mélanésienne et développement : l'opération café*. ORSTOM-Office culturel scientifique et technique canaque, Nouméa, 195 p.
- LATHAM, M. (1981) — Aptitudes culturelles et forestières. *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, Planche 28. ORSTOM, Paris.
- LE BOUCHER (1886) — *Liste des concessions de terres de plus de 50 ha à des colons en Nouvelle-Calédonie*. Dossier exécutoire du décret du 16 août 1884, Gouv. Le Boucher au ministre de la Marine et des Colonies. Carton 16 S. G., C.A.O.M.

- LEMIRE, C. (1884) — *Voyage à pied en Nouvelle-Calédonie et description des Nouvelles-Hébrides*. Challamel, Paris, 304 p.
- MATHIEU, A. (1863) — [Compte-rendu de l'expédition contre Koumac]. *Le Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* n° 219, 6 décembre, « supplément ».
- MUSSIEUX, R.P. (1881) — Lettre du 1^{er} avril, Bondé, ms. Archives des Pères Maristes, OMPA 211, Archives Territoriales, Nouméa.
- PILLON, P. (1987) — *L'économie domestique en transition, trois essais*. ORSTOM, Nouméa, rapports sci. et tech. Sci. Soc. n° 2, 49 p.
- PILLON, P. (1989) — D'un mode de produire à l'autre : un siècle d'élevage bovin mélanésien en Nouvelle-Calédonie. *Rev. franç. d'hist. d'Outre-Mer*, t. LXXXVI, n° 284-285, p. 511-529.
- PILLON, P. ; WARD, A. (1990) — *Groupements d'élevage autochtones dans le Pacifique sud — Trois études de cas : Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, Papouasie Nouvelle-Guinée*. ORSTOM, Paris, coll. Etudes et Thèses, 118 p.
- ROCHETEAU, G. (1966) — *Le nord de la Nouvelle-Calédonie, région économique*. Mem. ORSTOM n° 32, Paris, 131 p.
- SAUSSOL, A. (1979) — *L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*. Publ. Soc. Océanistes n° 40, Paris, 493 p.
- SPRIGGS, M. (1979) — *Col de la Pirogue, New Caledonia. Preliminary report on taro irrigation*. A.N.U., Canberra.



Billon d'ignames complanté de diverses cultures. L'horticulture traditionnelle aux aménagements gigantesques, annihilée par la spoliation foncière puis par le développement du salariat, n'est plus en tribu qu'une activité secondaire réduite à sa plus simple expression : pour l'alimentation, les ignames et le taro laissent de plus en plus la place aux plantes introduites et à croissance rapide, comme le manioc ; l'igname conserve néanmoins une fonction sociale importante dans les cérémonies coutumières. (D. Guillaud).

SOCIÉTÉ DES OCÉANISTES - ORSTOM

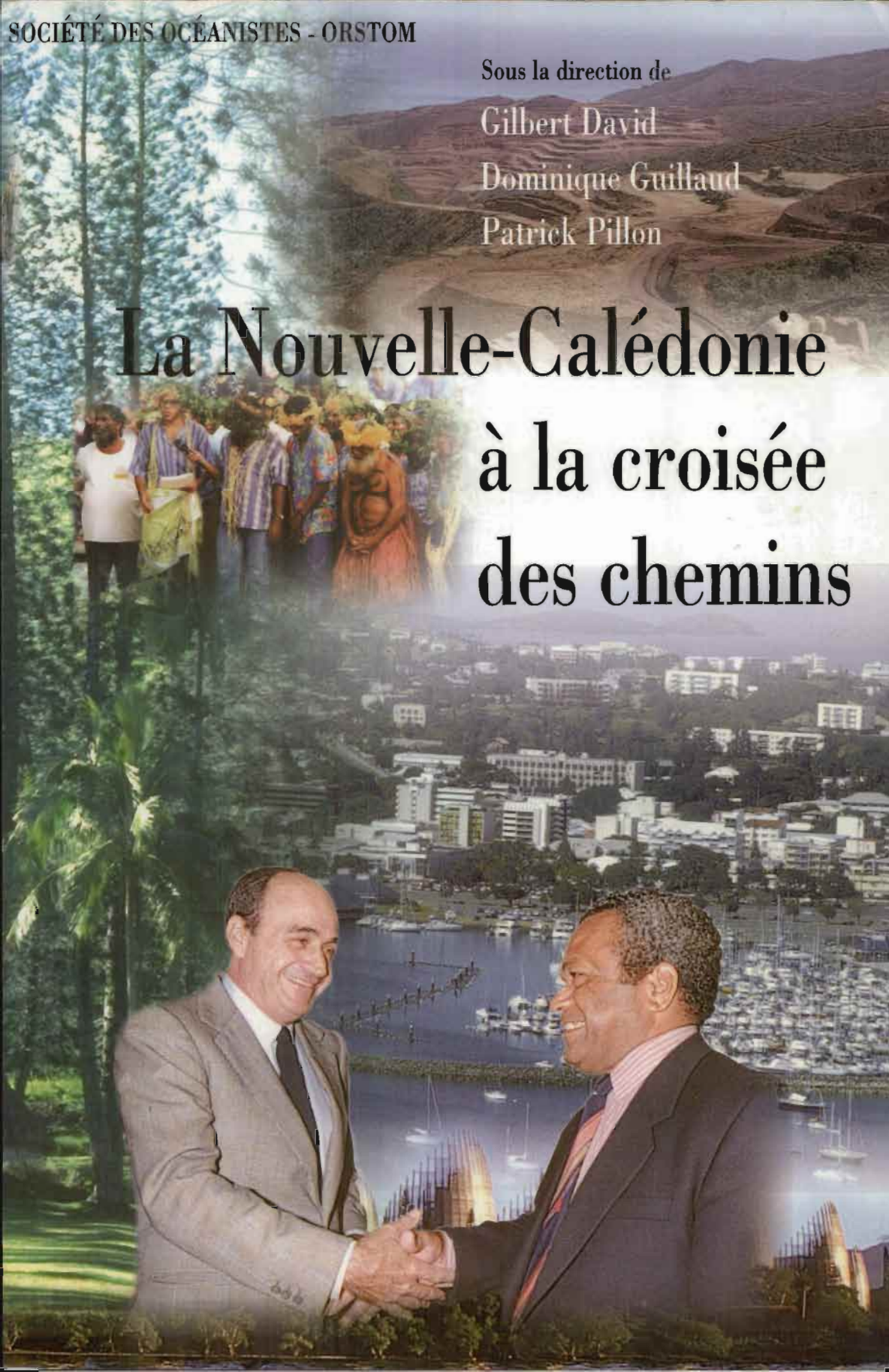
Sous la direction de

Gilbert David

Dominique Guillaud

Patrick Pillon

La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins



LA NOUVELLE-CALÉDONIE
À LA CROISÉE
DES CHEMINS :
1989-1997

sous la direction de
Gilbert DAVID, Dominique GUILLAUD, Patrick PILLON

SOCIÉTÉ DES OCÉANISTES
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

*Ouvrage honoré d'une subvention
du Comité « Études des Sociétés Kanak »*

*L'ORSTOM est devenu en 1999
l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)*



**Institut de recherche
pour le développement**